



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles de management

Question écrite n° 110704

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant l'une des propositions inscrites dans le Livre blanc du Chapitre des écoles de management. Parmi celles-ci, les auteurs préconisent de revoir et développer les bourses « au mérite ». Aussi, il souhaite qu'il lui indique sa position et ses intentions relativement à cette proposition.

Texte de la réponse

Les bourses de mérite sont actuellement destinées à des étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux ayant obtenu, l'année de leur demande, une mention très bien au baccalauréat. Elles sont réservées aux étudiants souhaitant accéder à certaines formations supérieures comme l'Ecole nationale d'administration, l'Ecole nationale de la magistrature, une grande école scientifique, littéraire ou de sciences humaines ainsi qu'à ceux souhaitant suivre des études de médecine (1er et 2e cycles des études médicales). Une réflexion est en cours, destinée à élargir le champ des formations concernées et à renforcer l'équité du dispositif tout en lui conservant l'objectif de la promotion de l'excellence pour les étudiants de condition modeste. La réflexion en cours s'inscrit dans le cadre d'une réforme d'ensemble du système des aides sociales aux étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110704

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12062

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1089